

P.A.R.A.D.S.

PÔLES D'ACCUEIL EN RÉSEAU POUR L'ACCÈS AUX DROITS SOCIAUX



MAI 2011

SOMMAIRE

ADMINISTRATIF

- **DOMICILIATION**
- **C.N.I** **Carte Nationale d'Identité**
- **EXTRAIT D'ACTE DE NAISSANCE**
- **DEMANDE D'ASILE**

RESSOURCES

- **R.S.A**
- **ALLOCATIONS CHOMAGE** **Pôle-Emploi**
- **A.T.A** **Aide Temporaire d'Attente**
- **A.A.H** **Allocation Adulte Handicapé**
- **A.S.P.A** **Allocation Solidarité aux Personnes Agées**
- **AVIS D'IMPOSITION – AVIS DE NON IMPOSITION**

COUVERTURE SANTE

- **CARTE VITALE – Attestation papier**
- **C.M.U.** **Couverture Médicale Universelle protection de base**
- **C.M.U.C** **Couverture Médicale Universelle protection complémentaire**
- **A.M.E** **Aide Médicale d'Etat**

COMPTES BANCAIRES

- **DROITS AUX COMPTES BANCAIRES**
- **SURENDETTEMENT**

JUSTICE

- **AIDE JURIDICTIONNELLE** - **Consultation d'avocats**

DOMICILIATION

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

<i>Qui</i>	⇔	personne isolée ou couple sans enfant, personne avec titre de séjour de 1 an minimum, justifiant d'un lien avec la ville de Tours (famille...)
<i>Où</i>	⇔	8, rue du 4 septembre 1870 - 37000 Tours - Tél : 02.18.96.11.15
<i>Quand</i>	⇔	du lundi au jeudi de 8h30 à 17h00 et vendredi de 8h30 à 13h00
<i>Comment</i>	⇔	domiciliation soumise à un entretien et un suivi socio-professionnel
<i>Avec quoi</i>	⇔	- carte d'identité, passeport, extrait de naissance, déclaration de perte ou de vol, - justificatif de lien avec la ville de Tours
<i>Coût</i>	⇔	gratuit
<i>Validité</i>	⇔	1 an
<i>Attente</i>	⇔	

HALTE DE JOUR

<i>Qui</i>	⇔	personne isolée ou couple sans enfant, personne avec titre de séjour de 1 an minimum
<i>Où</i>	⇔	68, rue du Canal – 37000 Tours – Tél 02.47.44.51.69
<i>Quand</i>	⇔	mardi et jeudi de 14h00 à 16h00
<i>Comment</i>	⇔	entretien avec un travailleur social
<i>Avec quoi</i>	⇔	- carte d'identité, passeport, extrait de naissance, déclaration de perte ou de vol
<i>Coût</i>	⇔	gratuit
<i>Validité</i>	⇔	1 an
<i>Attente</i>	⇔	aucune

CROIX ROUGE FRANCAISE

<i>Qui</i>	⇔	personne étrangère avec ou sans titre de séjour
<i>Où</i>	⇔	25, rue Bretonneau – 37000 Tours - Tél : 02.47.36.06.06
<i>Quand</i>	⇔	du lundi au vendredi de 10h30 à 12h30
<i>Comment</i>	⇔	entretien avec un travailleur social
<i>Avec quoi</i>	⇔	- carte d'identité, passeport, extrait de naissance, déclaration de perte ou de vol - 1 photo
<i>Coût</i>	⇔	gratuit
<i>Validité</i>	⇔	1 an
<i>Attente</i>	⇔	

ENTR'AIDE OUVRIERE

<i>Qui</i>	⇔	personne de nationalité française et personne avec titre de séjour
<i>Où</i>	⇔	C.A.S.O.U.S. 2 place Jean Meunier - 37000 Tours - tél 02.47.05.48.48
<i>Quand</i>	⇔	du lundi au vendredi de 14h00 à 17h00
<i>Comment</i>	⇔	domiciliation soumise à un entretien et un suivi socioprofessionnel
<i>Avec quoi</i>	⇔	- carte d'identité, passeport
<i>Coût</i>	⇔	gratuit
<i>Validité</i>	⇔	1 an
<i>Attente</i>	⇔	

VOYAGEURS 37

<i>Qui</i>	⇔	gens du voyage français
<i>Où</i>	⇔	2, rue des Aéronefs - 37210 Parçay-Meslay - tél 02.47.37.38.19
<i>Quand</i>	⇔	sur rendez-vous
<i>Comment</i>	⇔	entretien avec un travailleur social
<i>Avec quoi</i>	⇔	- carte d'identité, passeport + carnet de circulation et carte vitale
<i>Coût</i>	⇔	25€/an
<i>Validité</i>	⇔	1 an
<i>Attente</i>	⇔	de 1 à 2 semaines

DEMANDE D'EXTRAIT D'ACTE DE NAISSANCE AVEC FILIATION

PERSONNE NEE EN FRANCE

Où ⇨ mairie du lieu de naissance

Quand ⇨

Comment ⇨ document à demander
 ✓ au guichet
 ✓ par courrier
 ✓ par internet

Avec quoi ⇨ au guichet : présentation obligatoire d'une pièce d'identité, à défaut la demande doit être faite par courrier ou par internet

par courrier : avec les mentions obligatoires suivantes :

- nom, nom de jeune fille, prénom, date et lieu de naissance du demandeur
- noms, prénoms, dates et lieux de naissance des parents du demandeur
- adresse du demandeur (joindre une enveloppe timbrée avec le nom et l'adresse de l'intéressé)

par internet : <http://www.acte-etat-civil.fr> (suivre la procédure)

- soit la demande est prise en compte par le service sur internet
- soit un document de demande est à télécharger, remplir et renvoyer

Coût ⇨ gratuit

Validité ⇨ 3 mois

Attente ⇨ de 1 à 2 semaines selon les mairies

PERSONNE FRANCAISE NEE A L'ETRANGER

Où ⇨ **Service Central des Affaires Etrangères**

11, rue de la maison blanche - 44491 Nantes Cedex 9 - Tél : 08.26.08.06.04

Quand ⇨

Comment ⇨ document à demander
 ✓ par courrier
 ✓ par internet

Avec quoi ⇨ par courrier : avec les mentions obligatoires suivantes :

- nom, nom de jeune fille, prénom date et lieu de naissance du demandeur
- noms, prénoms, dates et lieux de naissance des parents du demandeur
- adresse du demandeur (joindre une enveloppe timbrée avec le nom et l'adresse de l'intéressé)

par internet : <http://diplomatie.gouv.fr> rubrique services et formulaires (suivre la procédure)

Coût ⇨ gratuit

Validité ⇨ 3 mois

Attente ⇨ de 1 à 3 semaines

DEMANDE D'ASILE

<i>Qui</i>	⇒	personne étrangère demandant protection à la France, pour échapper à des persécutions dans son pays d'origine
<i>Où</i>	⇒	Préfecture d'Indre & Loire – Service des Etrangers 19, rue Bernard Palissy - 37000 Tours - Tél : 02.47.33.12.64
<i>Quand</i>	⇒	lundi, mercredi, jeudi et vendredi de 9h30 à 11h30 fermé le premier jeudi matin de chaque mois
<i>Comment</i>	⇒	au guichet de la Préfecture
<i>Avec quoi</i>	⇒	- pièce d'identité, (passeport, acte de naissance même non traduit) - attestation d'hébergement chez un particulier ou domiciliation Croix Rouge (voir fiche domiciliation) - 1 photo
<i>Coût</i>	⇒	gratuit
<i>Validité</i>	⇒	
<i>Attente</i>	⇒	

Accompagnement social, aide aux dossiers de demande d'asile et aide à l'accès aux droits

<i>Où</i>	⇒	EMERGENCE Accès aux Droits des Demandeurs d'Asile primo Arrivants 68, rue du Canal – 37000 Tours Tél 06.38.49.53.70 Mail - noemiecathelin.emergence.asso@orange.fr
<i>Quand</i>	⇒	permanences sans rendez-vous mardi, mercredi et vendredi de 9 h00 à 11h30
<i>Comment</i>	⇒	entretien avec une travailleuse sociale
<i>Avec quoi</i>	⇒	- tous documents en lien avec la demande d'asile
<i>Coût</i>	⇒	gratuit
<i>Validité</i>	⇒	
<i>Attente</i>	⇒	

R.S.A.

Revenu de Solidarité Active

C.A.F. Caisse d'Allocations Familiales

<i>Qui</i>	⇔	personne de nationalité française plus de 25 ans ou moins de 25 ans sous condition personne étrangère titulaire d'un titre de séjour depuis au moins 5 ans, avec présence stable sur le territoire français d'au moins 3 mois le demandeur doit avoir des revenus inférieurs au montant du R.S.A
<i>Où</i>	⇔	1, rue Alexandre Flemming – 37045 Tours Cedex 9 - Tél 0820. 25.37.10
<i>Quand</i>	⇔	du lundi au vendredi de 8h30 à 16h00
<i>Comment</i>	⇔	retrait d'un formulaire à remplir ✓ au guichet ✓ par internet http://www.caf.fr (suivre la procédure)

M.S.A. Mutualité Sociale Agricole

<i>Qui</i>	⇔	personne relevant du régime agricole
<i>Où</i>	⇔	31, rue Michelet – 37000 Tours Cedex – Tél 02.47.31.61.61
<i>Quand</i>	⇔	du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 17h00
<i>Comment</i>	⇔	retrait d'un formulaire à remplir ✓ au guichet ✓ par internet http://www.msa-berry-touraine.fr (suivre la procédure)

C.C.A.S. Centre Communal d'Action Sociale

<i>Qui</i>	⇔	toutes personnes domiciliées au C.C.A.S. ou à la Halte de Jour
<i>Où</i>	⇔	9, rue du Docteur Herpin – 37000 Tours – Tél 02.18.96.11.36
<i>Quand</i>	⇔	sur rendez-vous
<i>Comment</i>	⇔	entretien avec un travailleur social et suivi socioprofessionnel

E.A.O. Entr'aide Ouvrière

<i>Qui</i>	⇔	personne suivie par un travailleur social de l'E.A.O.
<i>Où</i>	⇔	2, place Jean Meunier – 37000 Tours – Tél 02.47.05.48.48
<i>Quand</i>	⇔	sur rendez-vous
<i>Comment</i>	⇔	entretien avec un travailleur social et suivi socioprofessionnel

mêmes formalités pour les quatre organismes

<i>Avec quoi</i>	⇔	- formulaire complété daté et signé - photocopie carte d'identité, passeport ou extrait d'acte de naissance - justificatif de domicile (quittance de loyer, facture EDF) ou attestation de domiciliation de moins de 3 mois. (voir fiche domiciliation) - déclaration de revenus de l'année civile précédant la demande - relevé d'identité bancaire ou postal
<i>Coût</i>	⇔	gratuit
<i>Validité</i>	⇔	3 mois
<i>Attente</i>	⇔	de 1 à 4 semaines

MONTANT du R.S.A en 2011	SANS AIDE AU LOGEMENT	AVEC AIDE AU LOGEMENT
Personne seule	466,99€	410,95€
Couple sans enfant	700,49€	588,41€

A savoir : Les deux services instructeurs, le CCAS et l'EAO aident la personne dans sa démarche d'accès au R.S.A, mais c'est au bénéficiaire de déposer lui même sa demande à la C.A.F.

ALLOCATION CHOMAGE – POLE EMPLOI

<i>Qui</i>	⇒	personne en cessation d'activité ayant travaillé au minimum 122 jours (ou 610 heures) au cours des 28 mois précédant la fin du contrat
<i>Où</i>	⇒	POLE-EMPLOI – 39.49 numéro unique
<i>Quand</i>	⇒	lundi mardi mercredi 8h45 à 16h45 jeudi de 8h45 à 12h45 et vendredi de 8h45 à 15h45
<i>Comment</i>	⇒	retrait d'un dossier à remplir <u>par téléphone</u> <ul style="list-style-type: none">• un conseiller de Pôle-emploi renseigne sur les démarches à effectuer• un dossier d'inscription est envoyé au domicile• une date pour un premier rendez-vous d'entretien est fixée. <u>par internet</u> : http://www.pole-emploi.fr (suivre la procédure)
<i>Avec quoi</i>	⇒	lors du premier rendez-vous <ul style="list-style-type: none">- dossier complété daté et signé- photocopie carte nationale d'identité, titre de séjour valable avec autorisation de travailler- attestation de travail du dernier employeur- justificatif de domicile (quittance de loyer, facture EDF) ou attestation de domiciliation de moins de 3 mois. (voir fiche domiciliation)- carte vitale ou attestation papier- relevé d'identité bancaire ou postal
<i>Coût</i>	⇒	gratuit
<i>Validité</i>	⇒	
<i>Attente</i>	⇒	de 1 à 3 semaines

A.T.A.

Allocation Temporaire d'Attente

PERSONNE SORTANT D'UNE INCARCERATION supérieure à deux mois

<i>Où</i>	⇒	POLE-EMPLOI Tél 39 49 (numéro unique) si déjà inscrit contacter l'agence concernée
<i>Quand</i>	⇒	dès la sortie d'incarcération
<i>Comment</i>	⇒	<u>par téléphone</u> 39.49 <ul style="list-style-type: none">• un conseiller de pôle-emploi renseigne sur les démarches à effectuer• un dossier d'inscription est envoyé au domicile• une date pour un premier rendez-vous d'entretien est fixée <u>Par internet</u> : http://www.pole-emploi.fr téléchargement du dossier (suivre la procédure)
<i>Avec quoi</i>	⇒	lors du premier rendez-vous <ul style="list-style-type: none">- dossier complété daté et signé- photocopie carte nationale d'identité- justificatif de domicile (quittance de loyer, facture EDF) ou attestation de domiciliation de moins de 3 mois. (voir fiche domiciliation)- bulletin de sortie de prison- carte vitale ou attestation papier (voir fiche carte vitale)- relevé d'identité bancaire ou postale
<i>Coût</i>	⇒	gratuit
<i>Validité</i>	⇒	1 an valable pour une incarcération
<i>Attente</i>	⇒	de 1 à 3 semaines

PERSONNE DEMANDEUSE D'ASILE

<i>Où</i>	⇒	POLE-EMPLOI 83, 85, rue Blaise Pascal - 37000 Tours - tél unique 39.49
<i>Quand</i>	⇒	à partir de l'enregistrement de la demande d'asile à l'O.F.P.R.A.
<i>Comment</i>	⇒	retrait d'un dossier d'inscription <ul style="list-style-type: none">✓ au guichet✓ <u>Par internet</u> : http://www.pole-emploi.fr téléchargement du dossier (suivre la procédure) lors du premier rendez-vous
<i>Avec</i>	⇒	<ul style="list-style-type: none">- dossier complété, daté et signé- récépissé de trois mois délivré par la Préfecture- passeport ou extrait d'acte de naissance- attestation d'hébergement chez un particulier ou domiciliation Croix - Rouge de moins de 3 mois. (voir fiche domiciliation)- lettre d'enregistrement de la demande d'asile- offre de prise en charge en C.A.D.A.- relevé d'identité bancaire ou postale
<i>Coût</i>	⇒	gratuit
<i>Validité</i>	⇒	suivant situation
<i>Attente</i>	⇒	de 1 à 3 semaines

Montant de l'ATA en 2011 : 10.83€/Jour

A.S.P.A.

Allocation Solidarité aux Personnes Agées

CRAM

<i>Qui</i>	⇒	personne de plus de 65 ans (60 ans dans certains cas) française ou étrangère avec titre de séjour en cours de validité sans revenu ou avec de faibles ressources
<i>Où</i>	⇒	10, rue Flemming – 37000 Tours – tél 39.60
<i>Quand</i>	⇒	lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h30 à 17h00 permanences téléphoniques : lundi, mercredi, jeudi, vendredi de 13h30 à 17h00
<i>Comment</i>	⇒	retrait d'un dossier à remplir ✓ au guichet
<i>Avec quoi</i>	⇒	- dossier complété daté et signé - photocopie carte d'identité, passeport, titre de séjour valide - justificatif de domicile (quittance de loyer, facture EDF...) ou attestation de domiciliation de moins de 3 mois. (voir fiche domiciliation)
<i>Coût</i>	⇒	gratuit
<i>Validité</i>	⇒	
<i>Attente</i>	⇒	de 1 à 8 semaines

M.S.A. Mutualité Sociale Agricole

<i>Qui</i>	⇒	personne relevant du régime agricole
<i>Où</i>	⇒	31, rue Michelet – 37000 Tours Cedex – Tél 02.47.31.61.61
<i>Quand</i>	⇒	sur rendez-vous
<i>Comment</i>	⇒	retrait d'un dossier à remplir ✓ au guichet ✓ par internet http://www.msa-berry-touraine.fr (suivre la procédure)
<i>Avec quoi</i>	⇒	- dossier complété daté et signé - photocopie carte d'identité, passeport, titre de séjour valide - justificatif de domicile (quittance de loyer, facture EDF...) ou attestation de domiciliation de moins de 3 mois (voir fiche domiciliation)
<i>Coût</i>	⇒	gratuit
<i>Validité</i>	⇒	
<i>Attente</i>	⇒	de 1 à 8 semaines

Montant maximum de l'ASPA 2011 : **708,95€/mois personne seule**
1 157,46€/mois couple

AVIS D'IMPOSITION – AVIS DE NON IMPOSITION

PREMIERE DECLARATION

- Qui* ⇨ personne n'ayant pas déclaré de ressources pour l'année concernée, mais qui a besoin d'un avis d'imposition ou de non-imposition
- Où* ⇨ auprès du centre des impôts du domicile actuel
Centre des Impôts de Tours
40, rue Edouard Vaillant - 37000 Tours – Tél : 02.47.21.70.00
- Quand* ⇨
- Comment* ⇨ au guichet : pour remplir un formulaire de déclaration
- Avec quoi* ⇨ - carte d'identité, passeport
- Coût* ⇨ gratuit *Validité* ⇨ permanent *Attente* ⇨ 3 mois minimum

Une attestation de dépôt est remise à la personne, mais ce document n'a aucune valeur auprès de administrations et ne remplace pas l'avis.

EN CAS DE PERTE DE L'AVIS

- Qui* ⇨ personne avec ou sans ressource ayant fait une déclaration de revenus au centre des impôts
- Où* ⇨ centre des impôts du lieu de domicile, ou du lieu d'habitation signalé au 1^{er} janvier de l'année de déclaration.
- Quand* ⇨ du lundi au vendredi de 8h45 à 12h45 et de 13h45 à 16h45
- Comment* ⇨ * au guichet
 * par courrier
 * par internet
 * par téléphone
- Avec quoi* ⇨ au guichet :
- carte d'identité, passeport, permis de conduire
- justificatif de domicile (quittance de loyer, facture EDF...) ou domiciliation (voir fiche domiciliation)
Par courrier :
Mentionner les noms, prénoms, date et lieu de naissance et l'adresse à laquelle envoyer le document.
Par internet : pour les personnes ayant télé- déclaré ses ressources
<http://www.impots.gouv.fr> : rubrique particulier (suivre la procédure)
- Coût* ⇨ gratuit *Validité* ⇨ permanent *Attente* ⇨ de 1 à 7 jours

A savoir : Le contribuable doit garder l'original de l'avis d'imposition ou de non-imposition et ne fournir, en cas de demande, qu'une photocopie de l'avis datée et signée.

CARTE VITALE

<i>Qui</i>	⇒	personne de plus de 16 ans bénéficiaire ou ayant droit à l'assurance maladie quel que soit le régime de sécurité sociale (C.P.A.M - M.S.A)
<i>Où</i>	⇒	auprès de l'organisme où les droits ont été ouverts (voir fiche)
<i>Quand</i>		à l'ouverture des droits
<i>Comment</i>	⇒	retrait d'un dossier à remplir <ul style="list-style-type: none">✓ au guichet de l'organisme d'assurance sociale✓ par internet : http://www.ameli.fr (suivre la procédure)
<i>Avec quoi</i>	⇒	<ul style="list-style-type: none">- dossier complété, daté et signé- photocopie carte d'identité, passeport, titre de séjour, récépissé demande titre de séjour- 1 photo d'identité aux normes
<i>Coût</i>	⇒	gratuit
<i>Validité</i>	⇒	permanente, avec mise à jour obligatoire en cas de changement (adresse, compte bancaire...)
<i>Attente</i>	⇒	de 1 à 3 semaines

A savoir

Pendant le délai d'attente de la carte vitale, le bénéficiaire recevra une attestation papier contenant les éléments administratifs.

La carte de santé doit être présentée aux professionnels de la santé (médecin, hôpitaux) lors des consultations et auprès des pharmacies et des laboratoires.

ACCES AUX COMPTES BANCAIRES

<i>Qui</i>	⇒	personne majeure sauf personne relevant d'une mise sous tutelle.
<i>Où</i>	⇒	établissement bancaire ou postal au choix
<i>Quand</i>	⇒	
<i>Comment</i>	⇒	au guichet de la banque choisie, avec un conseiller financier
<i>Avec quoi</i>	⇒	justificatif d'identité (carte d'identité, passeport) justificatif de domiciliation (quittance de loyer, facture EDF...) ou domiciliation de moins de 3 mois (voir fiche domiciliation)
<i>Coût</i>	⇒	gratuit, mais une somme de dépôt minimum peut être demandée.

Exemple : 1,50 € pour un livret A banque postale
20€ pour un livret A en banque

une ouverture de compte CCP sans chéquier peut être faite à la banque postale sans dépôt minimum

<i>Validité</i>	⇒	
<i>Attente</i>	⇒	de 1 à 2 semaines selon les établissements

A savoir :

en cas de refus d'ouverture de l'établissement d'ouvrir un compte :

La personne peut saisir la Banque de France pour une demande d'intervention dans l'exercice du droit au compte.

Documents à fournir :

- une lettre du demandeur accompagnée
- de la lettre de refus d'ouverture de compte émanant de l'établissement bancaire
- photocopie carte d'identité, passeport...
- justificatif de domiciliation (quittance loyer, facture EDF...) ou domiciliation de moins de 3 mois (voir fiche domiciliation)

Adresser ou déposer ce courrier à :

BANQUE DE FRANCE

2, rue Chanoineau - 37922 - Tours cedex9

Tél 02 47 60 24 26

Horaires : du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00

SURENDETTEMENT

Le secrétariat des commissions de surendettement est géré par la Banque de France.

- Qui* ⇨ personne ne pouvant plus, malgré les efforts, rembourser les mensualités de crédits et /ou des dettes non professionnelles.
- Où* ⇨ **BANQUE DE FRANCE**
2, rue Chanoineau - 37922 Tours cedex9
Tél 02.47.60.24.26
- Quand* ⇨ du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00
- Comment* ⇨ retrait de dossier
 ✓ aux guichets
 ✓ par internet <http://banque-france.fr> (suivre la procédure)
- Avec quoi* ⇨ - justificatif d'identité (carte d'identité, passeport)
 - justificatif de domiciliation (loyer EDF...) ou domiciliation de moins de 3 mois
 - tous justificatifs d'endettement (factures, actes d'huissiers, mises en demeure de paiement...)
- Coût* ⇨ gratuit
- Validité* ⇨
- Attente* ⇨ de 4 à 24 semaines à partir du dépôt de dossier

aide aux personnes pour constitution de dossiers de demande de surendettement

- Où* ⇨ **TOURS EMPLOI – TRAVAIL' AID**
37, rue Gay Lussac - 37000 Tours - Tél 02.47.61.21.21
- Quand* ⇨ sur rendez-vous
- Comment* ⇨ avec un permanent
- Avec quoi* ⇨ - dossier de demande de surendettement
 - justificatif d'identité (carte d'identité, passeport)
 - justificatif de domiciliation (quittance de loyer, facture EDF...) ou domiciliation de moins de 3 mois (voir fiche domiciliation)
 - tous documents justificatifs d'endettement (factures, actes d'huissiers, mises en demeure de paiement...)
- Coût* ⇨ gratuit
- Validité* ⇨
- Attente* ⇨ de 2 à 8 semaines selon complexité du dossier

A savoir : la personne sera aidée dans sa démarche, mais elle doit elle même retirer et déposer le dossier à la banque de France.

DEMANDE D'AIDE JURIDICTIONNELLE

- Qui* ➡ personne française, citoyen européen, personne d'une autre nationalité à condition de résider en France, avec un revenu inférieur à :
- 922 € pour une aide totale** **1393€ pour une aide partielle**
- Où* ➡ **TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE**
2, place Jean Jaurès – 37928 Tours Cedex 9 – tél 02.47.60.26.6
- Quand* ➡ du lundi au vendredi 14h00 à 17h00
- Comment* ➡ à l'accueil pour le retrait de dossier
dépôt de dossier au bureau 29
- Avec quoi* ➡
- dossier rempli daté et signé
 - photocopie carte d'identité ou du titre de séjour
 - justificatif de domiciliation (quittance loyer, facture EDF...) ou domiciliation de moins de 3 mois
 - avis d'imposition ou de non-imposition de l'année précédant la demande
 - fiches de paie ou justificatifs des prestations de l'année en cours (depuis janvier)
- Coût* ➡ gratuit
- Validité* ➡ 1 an
- Attente* ➡ de 2 à 15 jours à partir du dépôt de dossier

En cas de décision de refus :

déposer un nouveau dossier au tribunal de la demande, il sera transmis à Orléans.
impérativement dans les 30 jours à partir du premier refus

Recours

Délai d'attente

2 semaines en moyenne

A savoir

- * si la personne ne peut fournir les justificatifs de ses dernières prestations (RSA) transmettre le numéro d'allocataire CAF, le service de justice fera le nécessaire pour obtenir ces documents.
- * une liste d'avocats acceptant l'aide juridictionnelle peut être fournie au tribunal
- * si la personne ne trouve pas d'avocat, elle peut demander au tribunal d'en nommer un

Consultation d'avocats gratuite :

- Qui* ➡ personne ayant besoin d'un renseignement sur un problème d'ordre juridique
- Où* ➡ **ORDRE DES AVOCATS**
2, place Jean Jaurès – 37928 Tours – tél 02.47.05.61.64
- Quand* ➡ lundi et jeudi de 14h00 à 17 h00 et vendredi de 9h00 à 12h00
- Comment* ➡ se présenter au guichet
- Avec quoi* ➡
- photocopie carte d'identité ou titre de séjour
 - justificatif de domiciliation (quittance de loyer, facture EDF...) ou domiciliation de moins de 3 mois (voir fiche domiciliation)
 - avis d'imposition ou de non- imposition de l'année précédent la demande
 - fiches de paie ou justificatifs des prestations de l'année en cours (depuis janvier)
- Coût* ➡ gratuit